

Don d'organe, une décision grave et personnelle *Ronald Richter*

Don d'organe — une décision que chacun doit prendre personnellement

Berlin (NNA) — au plus tard depuis les informations de manipulations criminelles dans des cliniques allemandes et de la réforme du don d'organe en Allemagne l'année dernière, c'est tout juste si ce sujet laisse quelqu'un intact. Il est prévu par exemple de demander à tous les assurés sociaux à partir de 16 ans, s'ils sont prêts au don d'organes. Comment l'individu peut-il en arriver à une décision fondée ? Une conférence du Dr. Harald Matthes, directeur de l'hôpital Havelhöhe de Berlin, dont le titre était : « *Don d'organes — une décision qui doit concerner chacun. Points de vue pour une résolution fondée* » peut apporter une aide.

Harald Matthes expliqua tout d'abord les modèles particuliers de la réglementation de la transplantation d'organes. En Allemagne ce qui vaut, c'est la décision libératoire (petite croix sur l'autorisation du don d'organes) ainsi que la règle de l'accord élargi. Lors de celui-ci il est possible qu'après la mort du donneur potentiel, ses proches ou bien tuteurs — pour les mineurs — donnent leur accord. La condition préalable c'est qu'il y ait eu des contacts personnels durant les deux années précédentes.

Le gouffre entre le besoin en organes et ceux effectivement transplantés est énorme en Allemagne. Moins de 10% des citoyens portent sur eux une autorisation de prélèvements d'organes. Dans 50% des hôpitaux allemands, il ne se trouvait aucun donneur d'organes en 2011. Le pourcentage d'accord des proches donné en cas de mort cérébrale se monte à 50%.

L'image du monde humaniste et chrétienne s'est préoccupée avec cela, selon Harald Matthes de ce qui survient avec l'âme et l'esprit après la mort, lorsqu'un organe est mis à la disposition d'une autre âme ou d'un autre esprit. Est-ce que cela a un effet sur mon être post-mortem ?

Des aspects supplémentaires sont apportés par la vision anthroposophique. Ici la mort signifie que l'organisation du Je, les corps astral et éthérique, se détachent du corps physique.

Matthes insista sur le fait que l'on devait comprendre la mort de l'organisme comme une unité se régulant elle-même de défaillances d'organes particulières : la défaillance organique du foie, des reins etc., ne sont pas dissemblables de celle du cerveau. La défaillance cérébrale — comme le prévoit la loi sur la transplantation — présente un événement très singulier. Le plus souvent ce sont des défaillances respiratoires ou circulatoires ou asphyxies, ou bien des marasmes, c'est-à-dire l'effondrement des énergies corporelles et spirituelles, qui mènent au trépas. Il se produit souvent des défaillances organiques multiples sur les postes de médecine intensive.

L'image du monde matérialiste part d'une disparition complète de l'être avec la mort. Aucune question ne se pose au-delà. L'Allemagne est un État sécularisé. Religion et conception du monde sont censées ne pas agir dans la vie politique. L'État ne doit pas se tourner préférentiellement sur une conception du monde, ou selon le cas la déclarer comme sienne.

La question de l'image de l'être humain est une question transcendante et on ne peut, par principe, y répondre d'un point de vue scientifique. La science commence là où les acceptions de bases sont définies. Le paragraphe 1 de la loi fondamentale dit : La dignité de l'être humain est intangible. En Allemagne l'État veut reconnaître à chacun de ses citoyens la loi fondamentale de cette dignité. C'est pourquoi le paragraphe 1 garantit à tout citoyen — nous tous et l'État lui-même — qu'une dignité revient à tout citoyen et que l'État y veille. Mais la dignité de l'être humain c'est quelque chose qui ne peut être garanti que sur la base d'une éthique valable.

L'éthique résulte d'une compréhension du monde et de l'être humain. Donc l'État sécularisé, qui ne confesse aucune image du monde ou de l'être humain, ne peut qu'au plus indirectement protéger quelque chose de ce qui provient de cette sphère de l'éthique, expliqua Matthes.

L'Église catholique fit en 1990 une déclaration commune au sujet de la transplantation d'organes en tant qu'acte de don d'amour au prochain. Dans d'autres religions aussi, le don d'organes est accepté en tant que don aux prochains, par exemple, l'Islam, le Bouddhisme ou Judaïsme. Mais il existe pourtant des religions qui refusent le don d'organes, ainsi le Shintoïsme japonais, ou qui conçoivent le prélèvement d'organes comme une mutilation. Le Confucianisme exige l'intégrité. Il stipule que chez ceux dont le crime ne peut pas être expié par la mort, les organes soient prélevés.

Seuls des organes de personnes en mort cérébrale peuvent être transplantés, car les organes doivent avoir été irrigués par le sang de manière optimale et être oxygénés correctement. S'ensuit ce qu'on appelle la « perfusion froide » : tout le sang doit être lavé par une solution de rinçage et remplacé par elle. Ensuite succède le temps du transport, une opération critique, sans passage de sang du donneur au receveur. Les coûts entraînés par une thérapie intensive ne sont jamais couverts lors d'une détermination de mort cérébrale.

La mort cérébrale est constatée par deux médecins à l'appui d'un protocole — non pas le moment de son apparition, mais l'état de la mort déjà apparue.

Harald Matthes nous fit part de deux citations qu'il avait préparées : « Dans le concept de mort cérébrale, se cache une surestimation du cerveau irrecevable. La scission de l'organisme humain en un corps serviable et un cerveau supra-ordonnateur et gouverneur incorporant la personne humaine est fautive au plan médical et biologique », comme le pense le professeur Stapenhorst spécialisé en chirurgie cardiaque. Et celle du professeur en théologie Klaus-Peter Jörns donne à réfléchir : « L'être humain est la totalité complémentaire d'âme et de corps avec tous les membres et organes. Il est un *Individuum* et non un *Dividuum*. Cette unité peut certes être lésée, mais elle reste cependant encore une unité.

Pour conclure, Harald Matthes tira un « bilan pour l'avenir du don d'organes » : Selon une information de la DSO [*Deutschen Gesellschaft für Organtransplantation*] 12 000 personnes sont en attente d'un don d'organes. C'est pourquoi pour le ministère fédéral de la santé [*BMG, Bundesgesundheitsministerium*], le centre fédéral d'information sur la santé [*BZgA : BundesZentrale für gesundheitliche Aufklärung*] et pour la DSO, c'est important d'assurer une décision difficile et très personnelle à la disponibilité au don d'organes, laquelle présuppose une information préalable suffisante. L'avenir du don d'organes reposerait donc dans l'information et le dialogue, pour évacuer les préjugés et malentendus des réponses justes et de frayer la voie pour le don d'organes en tant qu'acte conscient d'amour du prochain et comme quelque chose de donné qui va de soi.

Pourtant des questions restèrent ouvertes après la conférence comme : Est-ce qu'une personne qui a signé sa disponibilité au don d'organes, est consciente qu'éventuellement elle ne mourra pas dignement ?

END/nna/or compe-rendu N°130215-01DE; date 15 février 2013 © 2013 News Network Anthroposophy Limited (NNA), Tous droits réservés.
(Traduction Daniel Kmiecik)

